



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2021.

Présents : Mrs et Mmes Christian FROMONT, Christèle CROZIER, Jean-Yves BOUCHUT, Christelle DIAZ, Anthony CARRA, Michel JOYAUX, Laurence BRAUD, Sandrine BONNIER, Mélanie LOOS, Laurent BERTHOLON, Géraldine BERNARD, Sébastien GUTTON

Secrétaire : Laurence BRAUD

Absents excusés : Valérie SALIGNAT donne pouvoir à Michel JOYAUX ; Hervé STANIS donne pouvoir à Christian FROMONT ; Olivier PIECHON

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Compte-rendu de la séance du 30 août 2021
- Décision modificative n°4
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2020 du Syndicat Intercommunal de distribution de l'eau de Millery Mornant
- Modification du régime indemnitaire
- Convention de mise à disposition de personnel
- Modification des statuts du SYDER
- Exonération de la taxe foncière en faveur des constructions nouvelles
- Expérimentation de l'extinction nocturne de l'éclairage public
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 30 AOUT 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 30 août 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Maire expose que :

- Des travaux supplémentaires ont dû être réalisés dans le cadre de la restauration de l'église. Suite à la réception de la proposition d'avenant n°2 pour l'entreprise Comte, il est nécessaire d'ajouter 3 500 € au budget initial.
- La mise à jour du devis d'acquisition d'une benne hydraulique a engendré une hausse de 800 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative suivante en section d'investissement :

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Objet	Montant	Compte	Objet	Montant
2313-264	Travaux de l'église	3 500,00 €	1641	Emprunt	4 300,00 €
2313-177	Benne hydraulique	800,00 €			
	TOTAL	4 300,00 €		TOTAL	4 300,00 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

APPROUVE la décision modificative n°4.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2020 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MILLERY MORNANT

Monsieur le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du service 2020 dressé par le syndicat intercommunal de Millery Mornant.

Nombre d'abonnés : 27 086 abonnés au 1^{er} janvier 2020

Volume produit : 1 223 351 m³

Volume vendu en gros : 28 735 m³

Volume facturé aux abonnés : 1 347 471 m³

Volume de fuite : 231 641 m³

Evolution du prix facturé aux abonnés : 0,02 %

Taux de conformité bactériologique : 100 %

Taux de conformité physico chimique : 100 %

Taux de renouvellement du réseau : 1,08 %

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE
--

Monsieur le Maire expose que par délibération n°79/2017 en date du 11/12/2017, le conseil municipal a mis en place le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Ce régime indemnitaire comporte deux parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle
- Le complément indemnitaire annuel (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les plafonds des montants annuels maximum pouvant être attribué aux agents pour la part CIA comme suit :

Catégorie	Groupes de fonctions	Fonctions concernées	Montants annuels maximum	Pourcentage de variation
Cadre d'emploi des attachés territoriaux				
A	G 1	Secrétaire de mairie	5 175 €	de 0 à 100 %
Cadre d'emploi des adjoints administratifs				
C	G2 A	Chargées d'accueil Gestionnaires	1 300 €	de 0 à 100 %
Cadre d'emploi des adjoints du patrimoine				
C	G2 A	Chargées d'accueil Gestionnaires	1 300 €	de 0 à 100 %
Cadre d'emploi des ATSEM				
C	G2 B	ATSEM Animateurs périscolaires	1 250 €	de 0 à 100 %
Cadre d'emploi des adjoints d'animation				
C	G2 B	ATSEM Animateurs périscolaires	1 250 €	de 0 à 100 %
Cadre d'emploi des Adjoints techniques				
C	G2 B	ATSEM Animateurs périscolaires	1 250 €	de 0 à 100 %
C	G2 C	Adjoints techniques	1 350 €	de 0 à 100 %

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

APPROUVE la modification des montants annuels maximum pouvant être attribués au titre du CIA.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Monsieur le Maire expose qu'une convention va être conclue entre les communes de Rontalon et de Soucieu-en-Jarrest pour la mise à disposition de la directrice des services dans l'attente de sa mutation qui sera effective le 9 novembre 2021. Les jours passés à Soucieu-en-Jarrest par l'agent en amont de cette date seront récupérés par Rontalon après le 09/11/2021.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYDER

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.5211-20 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, la modification des statuts du SYDER a été approuvée à l'unanimité lors de la séance du comité syndical du 22 juin 2021. Les communes membres disposent de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée.

Les compétences optionnelles du SYDER seront complétées comme suit :

- La production et distribution de chaleur **et de froid**
- La mobilité propre : les IRVE mais aussi les stations **d'avitaillement des véhicules au gaz**, la production et la distribution **d'hydrogène**, ainsi que les **autres sources de carburant propre** à l'usage des véhicules

- La production d'électricité : les panneaux photovoltaïques mais aussi les installations innovantes **d'agrovoltaïsme**, les **ombrières** de parking, comme **toute installation** de production utilisant d'autres énergies renouvelables
- La **maîtrise de la demande en énergie** par une gestion optimisée des réseaux (aide technique, outils de mutualisation avec le progiciel PROPER...)
- La gestion des nouvelles installations de production d'énergie (autre que l'électricité), comme les unités de production de biogaz à partir de la méthanisation et les unités de cogénération
- L'animation des Plans climat air énergie territoriaux (PCAET).

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE la modification des statuts du SYDER,

CHARGE Monsieur le Maire d'en informer le SYDER.

EXONERATION DE TAXES FONCIERES EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 à L.301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

VU l'article 1383 du code général des impôts,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements à 40% de la base imposable en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

EXPERIMENTATION DE L'EXTINCTION NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose les retours sur le questionnaire relatif à l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Il propose que cette extinction soit expérimentée sur une période d'un an à compter du début d'année 2022 (la date exacte dépendra de la date de passage du service maintenance du SYDER) entre minuit et cinq heures du matin.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE d'expérimenter l'extinction nocturne de l'éclairage public entre minuit et cinq heures du matin pour une période d'un an à compter du début d'année 2022

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférant à la présente délibération

CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Fleurissement et décorations

Michel JOYAUX expose que les décorations de fin d'année ont été reçues pour la plupart. Un devis complémentaire pour deux guirlandes doit parvenir prochainement. Des rendez-vous seront programmés pour le montage de ces décorations.

La commande pour le fleurissement d'hiver sera passée dans les semaines à venir.

Suite à la visite du Département sur la commune, une proposition de formation de deux jours est faite à la commune sur la thématique du fleurissement à destination d'un agent et d'un élu.

Ambroisie

Michel JOYAUX expose avoir reçu quelques signalement d'ambroisie. Il rappelle que les particuliers peuvent effectuer un signalement de cette plante invasive et fortement allergène sur le site : <https://signalement-ambroisie.atlasante.fr/>

Une fois le signalement enregistré, le référent ambroisie de la commune reçoit une notification pour pouvoir prévenir le propriétaire de la parcelle pour qu'il fasse le nécessaire.

La participation du plus grand nombre est souhaitable car le référent ne peut se charger seul de toutes les saisies.

Il conviendra l'année prochaine d'anticiper davantage la communication pour sensibiliser à l'arrachage et au traitement de l'ambroisie.

Communication

Christèle CROZIER expose l'avancée de la refonte du site. Il manque encore du contenu.

La commission communication se réunira le 05/10/2021 à 19h00.

Culture

Christèle CROZIER expose que les recherches de financement pour le Land Art sont en cours. Le Département et la Région seront sollicités suite au retour négatif fait par l'Etat et la DRAC.

Enfance / Jeunesse

Christèle CROZIER expose que la SPL EPM travaille sur son règlement intérieur pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022.

Une réflexion a été menée autour de la proposition de repas végétariens pendant les accueils. Il a été décidé de ne conserver que le sans porc.

Orliénas va prendre une délégation de service public au profit de la SPL pour ses services périscolaires.

Un centre de loisirs va ouvrir à Soucieu-en-Jarrest pour soulager le centre de Taluyers qui va entreprendre de lourds travaux.

La nouvelle animatrice de l'Espace Jeunes a dû quitter la SPL EPM. La commune est dans l'attente d'un recrutement.

Christelle DIAZ expose que l'institutrice qui devait faire la dictée intergénérationnelle à l'occasion de la semaine bleue sera en arrêt à la date prévue pour la dictée.

Le prochain conseil d'école est programmé le 21 octobre 2021.

Les animateurs de la SPL vont essayer de créer une décoration à l'occasion d'octobre rose pendant le temps méridien ainsi qu'un bricolage pour le colis des aînés.

Des volontaires sont recherchés pour terminer le montage des étagères du local de stockage des produits d'entretien mercredi 29/09 après-midi.

Inauguration de l'église

Christian FROMONT expose que la commune va essayer de programmer l'inauguration de l'église au mois de décembre 2021, mois pendant lequel Rontalon pourrait disposer d'une exposition prêtée par la commission d'art sacré. Cette exposition, actuellement visible à la Cathédrale Saint-Jean, nécessitera un mode de transport pour la récupérer ainsi que des volontaires pour la monter.

Gestion des salles

Sandrine BONNIER expose qu'une séance de nettoyage des salles est prévue le 09 octobre 2021 à 8h30. La commission de gestion de salles a établi une liste du matériel à acheter rapidement. Une autre réunion sera programmée pour organiser l'entretien courant des salles.

Voirie, Espaces verts

Anthony CARRA expose que la nouvelle tondeuse devrait arriver au mois de novembre. Dans l'attente, il est donc nécessaire de faire réparer l'ancienne.

La campagne d'épavage a commencé. Le curage des fossés prendra la suite.

Au niveau du Pinay, un trou s'est formé sur la chaussée. La COPAMO et le SMAGGA vont se concerter pour avancer rapidement sur les travaux à réaliser.

Bâtiments

Jean-Yves BOUCHUT expose que quelques retouches doivent encore être faites à l'église. L'architecte va chiffrer les purges à réaliser.

Une ébauche de cahier des charges techniques a été reçue pour les travaux d'extension de la médiathèque.

Une réunion est prévue avec l'architecte le jeudi 30/09 à 14h30.

Commission générale

Christian FROMONT expose que les élus de la COPAMO souhaitent rencontrer les élus des communes réunis en commission générale pour échanger sur les termes du Pacte de Gouvernance.

La réunion aura lieu le 11/10/2021.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 21h45.